

RÈGLEMENT INTÉRIE DE L'ASSOCIATION OUMMA RAHMA

ARTICLE 1 : Objectif de l'association

L'association a pour mission de promouvoir la solidarité, l'entraide et l'assistance aux personnes vulnérables, notamment les talibés.

ARTICLE 2 : Conditions d'adhésion

Toute personne souhaitant intégrer l'association doit :

- Accepter les objectifs et les valeurs de l'association
- Respecter le règlement intérieur
- Participer aux activités et réunions

ARTICLE 3 : Devoirs des membres

Les membres doivent :

- Respecter les responsables et les autres membres
- Participer activement aux activités de l'association
- Préserver l'image et la réputation de l'association
- Respecter les décisions prises par la direction

ARTICLE 4 : Comportement et discipline

Les membres doivent adopter un comportement respectueux, responsable et solidaire.

Tout comportement contraire aux valeurs de l'association peut entraîner des sanctions.

ARTICLE 5 : Sanctions

En cas de non-respect du règlement :

- Avertissement
- Suspension temporaire
- Exclusion si nécessaire